

34 – Budget communal de l'exercice 2025 : Anticipation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'exercice 2025

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1612-1,

Vu le rapport de présentation,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale – Finances du 4 décembre 2024,

Considérant la nécessité de pouvoir engager, liquider et mandater certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'exercice 2025,

Sur proposition de Madame le Maire,

Délibère

Article 1

Autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes avant le vote du budget primitif de l'exercice 2025 par le Conseil Municipal :

Chapitre 900 Services généraux :	350.000 €
90020/21351-BAT (bâtiments communaux)	150.000 €
90020/2051-INFO (logiciels informatiques).....	50.000 €
90020/21533-INFO (câblage informatique)	50.000 €
90020/21838-INFO (matériels informatiques).....	100.000 €
Chapitre 901 Sécurité :	170.000 €
9011/21351-BAT (centre de supervision urbaine).....	170.000 €
Chapitre 902 Enseignement et Formation :	330.000 €
90211/21351-BAT (écoles maternelles)	150.000 €
90211/21351-ESPV (aires de jeux et cours maternelles).....	10.000 €
90211/21351-VOIR (cours d'écoles maternelles).....	10.000 €
90212/21351-BAT (écoles élémentaires).....	150.000 €
90212/21351-VOIR (cours d'écoles élémentaires).....	10.000 €
Chapitre 903 Culture Jeunesse et Sports :	200.000 €
90321/21351-BAT (gymnases municipaux)	100.000 €
90322/21351-BAT (stades municipaux)	100.000 €
Chapitre 905 Aménagement du territoire :	360.000 €
90511/2121-ESPV (plantations d'arbres)	150.000 €
90511/21351-ESPV (espaces verts urbains et aires de jeux)	100.000 €
90511/215738-ESPV (mobilier urbains)	10.000 €
90512/21534-VOIR (éclairage public).....	100.000 €
Chapitre 907 Environnement :	40.000 €
90731/21531-ESPV (réseaux d'arrosage automatique)	20.000 €
90731/21535-VOIR (bornes incendie).....	20.000 €
Chapitre 908 Transports :	160.000 €
90845/2152-VOIR (voirie communale)	150.000 €
90845/215738-VOIR (mobilier urbains)	5.000 €
90845/2158-VOIR (matériel technique)	5.000 €
Soit un total de crédits ouverts de.....	1.610.000 €

Article 2

Dit que les crédits correspondants seront repris pour inscription en dépenses de la section d'investissement au budget primitif de l'exercice 2025.

Pour extrait conforme,
Le Maire



Marie France PARRAIN

Le Secrétaire de séance

Olivier CAPITANIO

Délibération affichée le : 10/12/2024

Délibération adoptée par :

41 voix pour :

Elus de la Majorité Municipale et M. Maubert

00 voix contre

04 abstention(s) :

Mmes Panassac, Le Roux, MM. Bouché, Betis

00 ne prenant pas part au vote

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20241205-DEL34AF051224-DE
Date de télétransmission : 09/12/2024
Date de réception préfecture : 09/12/2024

Nombre de Membres

Composant le Conseil Municipal : 45
En exercice : 45
Présents à la séance
Ou représentés : 45

MAIRIE DE MAISONS-ALFORT

EXTRAIT
Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SESSION ORDINAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 5 décembre à 19 heures, les Membres composant le Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Marie France PARRAIN, Maire, pour la tenue de la séance ordinaire publique qui s'est déroulée en Mairie, à laquelle ils ont été convoqués par courriel le 26 novembre 2024, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

Mme PARRAIN, Maire,
M. CAPITANIO, M. BARNOYER, Mme HERVÉ, M. CHAULIEU, Mme PEREZ,
M. CADEDDU, Mme HARDY, M. BORDIER, Mme BEYO, M. MARIA

Adjoint au Maire

Mme VIDAL, MM. REMINIAC, LEJEUNE, Mmes CHAPTAL, YVENAT,
DELESSARD, HERMOSO, PAIRON, FRANCKHAUSER, MM. FRESSE, FRANCINI,
TURPIN, Mmes DOUIS, VINCENT, M. DELEUSE, Mme PHILIPONET, MM.
SIMEONI, BALLERINI, Mme LATOUR, MM. HUGON, BETIS, Mme LE ROUX,
M. MAUBERT

Conseillers Municipaux

Absents représentés :

conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. SAMBA, ayant donné mandat à M. MARIA
M. HERBILLON, ayant donné mandat à M. CAPITANIO
Mme SOUBABERE, ayant donné mandat à Mme HARDY
M. MONFORT, ayant donné mandat à M. CHAULIEU
M. MAROUF, ayant donné mandat à Mme HERVÉ jusqu'à la question n°10
M. LEFEVRE, ayant donné mandat à M. BORDIER
M. TENDIL ayant donné mandat à M. CADEDDU
Mme LEYDIER, ayant donné mandat à Mme BEYO
M. GORDE-GROSJEAN, ayant donné mandat à M. BARNOYER jusqu'à la question n°9
M. BOUCHÉ, ayant donné mandat à Mme LE ROUX
Mme PANASSAC, ayant donné mandat à M. BETIS

Les Membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code précité à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal pour la présente session.

M. CAPITANIO ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

Ces formalités remplies la séance du Conseil Municipal a commencé à 19 heures.